

# **Questions and Answers #1**

## **Innovative Aboriginal Service Delivery Model for Policing: Case Study of the Hub Policing Model in Hobbema, Alberta**

*(Le français suit la version anglaise)*

### **Question 1**

Under the Mandatory requirement 4, a template is provided in Appendix 1 to Part 5. This template is a major departure from previous Public Safety Canada's RFP as it is considerable amount of work to complete. Upon reviewing the template, it does not make sense. M4 requires that "The bidder must demonstrate that the resource identified as the project lead has a minimum of three (3) different research projects leading qualitative and/or quantitative research and analysis in the area of policing and/or criminal justice." However, the Template for Projects also includes publication title and details, resources involvement, and abstract of the content as it relates to the criteria. Can you please provide clarification on what is meant by "resource involvement" and how this differs from project start and project end? Also can you please provide clarification on publication title and details and abstract of the content within this template and how this relates to the project? I somewhat understand the objective, but the publication title and details, resource involvement? and the abstract of the content should be another template. Am I missing something here? Thanks

### **Answer 1**

The bidders are free to demonstrate this mandatory criterion as they see fit and are not obliged to use Appendix 1 to part 5. Please see Amendment 1

**-END-**

## **Questions et Réponse #1**

**Modèle novateur de prestation de services aux Autochtones pour les services de police : Étude de cas sur le modèle du carrefour mis en œuvre à Hobbema, en Alberta**

### **Question 1**

Le critère obligatoire 4 indique qu'un gabarit est fourni à l'annexe 1 de la partie 5. Or, ce gabarit est très différent des exigences des DDP antérieures de Sécurité publique Canada, car il demande énormément de travail. J'ai examiné le gabarit et je trouve qu'il n'a pas de sens. Selon le critère C4, « [l]e soumissionnaire doit démontrer que la ressource désignée comme chef du projet compte au moins trois (3) projets de recherche différents dans le cadre desquels elle a dirigé des recherches et des analyses qualitatives ou quantitatives dans le domaine des services de police ou de la justice pénale ». Toutefois, le gabarit pour les projets contient aussi les rubriques « Titre et détails sur la publication », « Participation des ressources » et « Le résumé de la publication démontrant son lien avec le critère ». Pouvez-vous clarifier ce que vous entendez par « Participation des ressources », et préciser quelle est la différence avec le début et la fin du projet? Pouvez-vous aussi fournir des éclaircissements relativement au titre et aux détails sur la publication ainsi qu'au résumé de la publication à fournir dans ce gabarit, et indiquer quel est le rapport avec le projet? Je comprends en quelque sorte l'objectif, mais pas les rubriques « Titre et détails sur la publication » et « Participation des ressources ». Et le résumé de la publication devrait figurer dans un autre gabarit. Y a-t-il quelque chose que je n'ai pas saisi? Merci.

### **Réponse 1**

Le soumissionnaire est libre de démontrer qu'il respecte cette exigence comme bon lui semble, et n'est pas obligé de remplir l'annexe 1 de la partie 5. S.V.P, voir modification #1.

- Fin -